



HAL
open science

Entre “ insertion ” et “ mise en situation ” paysagère : la mésentente au cœur d’un projet de ligne très haute tension

Olivier Labussiere, André de Baere

► To cite this version:

Olivier Labussiere, André de Baere. Entre “ insertion ” et “ mise en situation ” paysagère : la
mésentente au cœur d’un projet de ligne très haute tension. *Cosmopolitiques*, 2007, 15, pp.95-106.
halshs-00342733

HAL Id: halshs-00342733

<https://shs.hal.science/halshs-00342733>

Submitted on 28 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre « insertion » et « mise en situation » paysagère : la mésentente au cœur d'un projet de ligne très haute tension

Olivier Labussière¹
André De Baere²

Cette contribution propose une analyse comparée des travaux de Réseau Transport Electricité (RTE) et d'habitants du Quercy Blanc – en particulier M. André De Baere – en matière d'analyse paysagère et de simulation de projet. Elle étudie différents outils (cartes, simulation 3D, photomontages) et s'intéresse au type de jugement qu'ils présupposent. En particulier, il est mis en avant la façon dont les jugements analytique ou synthétique du paysage orientent la prise de décision en aménagement. Ces deux types de jugement sont thématiques à travers les notions respectives d'« insertion » et de « mise en situation » paysagère. Cette analyse prend pour cas d'étude l'opposition au projet de ligne électrique très haute tension (THT) 225 kV dans le Quercy Blanc, au sud du département du Lot.

La logique aménagiste classique, frontale, nous a habitué à poser le problème en termes d'« insertion paysagère » ; c'est-à-dire en reconnaissant le primat du projet vis-à-vis du milieu d'accueil. De ce point de vue, le champ du débat public est restreint : il n'est plus possible de discuter la forme du projet mais seulement son empreinte, ses impacts. D'un point de vue théorique, cette secondarité du milieu d'accueil nous renvoie à la difficulté de penser l'articulation entre une science de l'action et une théorie du milieu. Existe-t-il un niveau de conversation entre un discours aménageur surplombant et des milieux de vie dont la parole est frappée de contingence ? Comment résorber cette asymétrie dans un dialogue où se confrontent des régimes d'expression séparés, l'un tenant du discours objectif et l'autre du récit de vie ? À ce stade de la réflexion, la mésentente est complète car ce que l'un dit est pour l'autre inaudible – à la mesure de l'antinomie du discours et du récit. Nous allons voir, à travers ce cas d'opposition à une ligne THT, que même l'inaudible peut trouver sa consistance grâce à la question esthétique, dont les formes renouvellent les termes d'un débat *a priori* impossible. La mésentente – pour reprendre la notion de Jacques Rancière³ –, dans sa double dimension esthétique et politique, permet d'analyser ces situations de litige qui ne relèvent pas seulement d'une controverse entre êtres raisonnables mais qui, à partir des émotions qu'elles véhiculent, produisent de nouveaux collectifs dont la sensibilité appelle un recadrage de l'expertise environnementale.

¹ Doctorant à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour en géographie et aménagement. Laboratoire SET UMR 5603 CNRS et UPPA.

² André de Baere : habite le Lot depuis 2000. Belge d'origine, il a exercé en tant qu'Architecte-Paysagiste. Ancien professeur d'architecture et de paysage au lycée horticole de La Haye, il a été un membre actif de l'opposition au projet de ligne très haute tension dans le Quercy Blanc, à travers l'association Quercy Blanc Environnement.

³ Rancière Jacques. La mésentente. Politique et philosophie. Paris : Galilée, 1995. 188 p. Les travaux de Jacques Rancière, et en particulier la notion de « mésentente », constituent le point de départ d'un travail de doctorat sur les enjeux esthétiques en aménagement. La mésentente est définie par son auteur comme « la mésentente n'est pas le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit noir ; elle est le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit blanc mais n'entend point la même chose ou n'entend point que l'autre dit la même chose sous le nom de blancheur » (Rancière, 1995, p. 12). En d'autres termes, la mésentente désigne une situation de communication qui est en même temps une forme de disqualification, de mise hors jeu de l'autre. En cela, elle s'avère pertinente pour réfléchir sur les asymétries de langage entre le discours aménageur et le récit de vie des habitants.

L'émergence de la question paysagère dans la lutte anti-THT

L'opposition au projet de ligne THT en Quercy Blanc a duré de 1990 à 2002, date à laquelle celui-ci a été abandonné au profit d'un scénario alternatif – rénover les réseaux existants plutôt qu'en créer de nouveaux. Trois grandes phases ponctuent ces douze années de lutte :

- De 1990 à 1996, l'activité principale de l'opposition consiste à réaliser des contre-expertises sur la réalité des besoins énergétiques du département du Lot et de la ville de Cahors. Ces études démontrent que le projet de ligne THT est surdimensionné et non nécessaire. Malgré ces résultats, les contre-expertises ne donnent que partiellement satisfaction à l'opposition : elles coûtent chères et leur multiplication les rend, contre toute attente, contradictoires. EDF ne tient pas compte de ces résultats et prend appui sur les services de l'Etat pour avancer et imposer son projet. De façon maladroite, la préfecture du Lot engage une concertation sur la base de 14 fuseaux potentiels : c'est la multiplication des groupes contestataires dans tout le sud du Lot.
- La période de 1996 à 1999 marque ce renouveau de l'opposition à l'image de la manifestation de Cahors en mai 1996 réunissant 4000 à 5000 personnes. Les logiques d'action des opposants se diversifient, prennent un contenu davantage culturel – expositions photos, plantation d'arbres du refus, manifestations, etc. – et trouvent un écho populaire accru. Ce renouveau des logiques d'action répond à la fois à la réflexivité contenue de certains opposants en marge des logiques classiques de contre-expertise mais aussi à la nécessité d'entretenir dans le temps les solidarités associatives.
- De 1999 à 2002, les opposants parviennent à obtenir de la Commission National du Débat Public (CNDP) non un « débat public », mais une préconisation de « débat local » à la charge de RTE. C'est sur cette scène que vont véritablement s'affronter, dans le fond et la forme, les visions de RTE et des opposants en matière de paysage. C'est également à l'occasion de ces séances publiques qu'André De Baere va présenter son étude paysagère, intitulée le « Livre noir du Quercy Blanc ».

La place du paysage chez EDF et RTE⁴ : une politique, une pratique, un discours

Une politique

La politique de RTE en matière environnementale est récente. C'est en 1992 que EDF s'engage⁵ à mettre en œuvre une concertation autour de ses projets avec l'ensemble des partenaires concernés. Ce protocole prévoit également les premières mesures de réduction d'impact des lignes aériennes et de compensation (substitution d'ouvrages, recours à la technique souterraine dans certains cas, indemnisation de préjudice visuel, etc.). Cette politique se poursuit à travers deux accords « Réseaux électriques et environnement » en 1997⁶ et en 2002⁷, lesquels introduisent respectivement des dispositifs liés à l'emploi local et à l'accompagnement de projet. Depuis 2005⁸, RTE a conclu avec l'Etat un Contrat de Service Public qui reprend en grande partie les modalités du précédent accord en matière de protection de l'environnement. Il prévoit l'augmentation du taux global d'enfouissement des nouveaux ouvrages de 63 kV et 90 kV, qui passe de 25 % à 30 %.

⁴ Nous différencions ici Electricité De France (EDF) et Réseau Transport Electricité (RTE). Ces deux instances s'occupent respectivement de la production et de la vente de l'électricité d'une part et du transport de l'électricité d'autre part. Au début de l'opposition au projet de ligne THT, en 1990, elles ne formaient encore qu'une seule et même entreprise. Depuis la loi du 10 février 2000, le réseau de transport, tout en demeurant dans EDF, sera géré de manière indépendante par RTE. Malgré cette scission les méthodes de travail en matière d'expertise environnementale et paysagère reste les mêmes.

⁵ Protocole « Bérégovoy » portant sur « Les réseaux électriques dans l'environnement », signé entre Électricité de France et l'Etat le 25 août 1992. 27 p.

⁶ Électricité de France. Accord « Réseaux électriques et environnement », contrat d'entreprise 1997 – 2000 passé avec l'Etat le 11 février 1997. 18 p.

⁷ Électricité de France. Accord « Réseaux électriques et environnement », contrat d'entreprise 2001 – 2003 passé avec l'Etat le 30 janvier 2002. 22 p.

⁸ Contrat de service public du 24 octobre 2005

En fait, ces mesures environnementales révèlent de nombreuses carences et une perception réduite de la question du paysage. Voici quelques attitudes typiques⁹ qui tiennent lieu de ligne de conduite en matière d' « insertion paysagère » :

- *le camouflage* : l'intention est de profiter de la morphologie du terrain pour minimiser l'effet visuel d'une ligne THT. L'infrastructure n'est alors pas considérée comme un élément de paysage à part entière mais comme un objet qu'il serait possible de dissimuler dans un paysage-décor.
- *Le pastiche* : cela concerne surtout les postes de transformation, lesquels constituent des nœuds importants du réseau électrique. Ces installations font l'objet d'un traitement visuel spécifique (clôture, portail, plantations, façades des bâtiments, etc.) visant à les confondre avec leur environnement.
- *L'esthétisme* : les pylônes architecturés (« Muguet », « Fougère », etc.) proposés par RTE en remplacement des modèles treillis standards constituent une alternative utile durant les négociations pour personnaliser un projet. Néanmoins, la question du paysage n'est pas davantage posée car il s'agit ici de penser le pylône comme une œuvre en soi, en dépit de toute mise en situation.
- *L'acceptabilité sociale du projet* : RTE travaille de plus en plus l'acceptabilité sociale de ses projets en proposant des mesures d' « accompagnement de projet ». Il s'agit de financer des orientations de développement local de façon à montrer l'incidence positive du projet pour les territoires traversés. Cette diversification des mesures compensatoires permet d'améliorer l'acceptabilité sociale des projets et se présente souvent comme une réponse se substituant à la prise en charge des enjeux paysagers.
- *L'acceptabilité écologique du projet* : il suffirait que le respect des écosystèmes soit garanti pour attester de l'insertion paysagère. Ce primat des études environnementales et naturalistes témoigne d'une logique analytique fort éloignée de la globalité d'appréhension que suppose une analyse paysagère.

Une pratique

Au-delà des mesures d' « insertion paysagère », il est intéressant d'analyser la pratique de RTE en matière d'expertise environnementale. La méthodologie¹⁰ étudiée montre là encore une vision réductrice de la question paysagère. Bien que son socle cognitif soit rattaché aux théories systémiques, son analyse environnementale reste empreinte d'une forte tradition analytique : à petite échelle (aire d'étude du projet) considérer un niveau d'information général, à moyenne échelle (fuseau) établir une synthèse des sensibilités environnementales et à grande échelle (tracé définitif) optimiser le passage de la ligne vis-à-vis des contraintes retenues. Nullement systémique, l'approche est linéaire et cumulative. Elle fonde son irréversibilité en cantonnant progressivement le particulier à une échelle où la réflexion d'ensemble n'est plus possible. Par ailleurs, une vision contemplative et esthétisante domine dans l'analyse paysagère : c'est le primat de la vision touristique au détriment d'un espace construit et vécu de l'intérieur.

À ce stade, s'opère un glissement du paysage au patrimoine. L'étude d'impact se limite au recensement du seul patrimoine institutionnalisé et protégé – la valeur ordinaire du paysage, celle qui raconte l'usage, est laissée de côté. Ce type de recensement est d'autant plus relatif qu'il est soumis à une pondération des contraintes (moyenne, forte, très forte, absolue) et au mélange des données quantitatives et qualitatives. Par exemple, dans l'expertise environnementale du projet Cahors¹¹, la sensibilité des lieux d'intérêt historique et architectural est reconnue comme moyenne, celle des camps militaires forte et celle des aérodromes absolue. Cette addition des sensibilités et des contraintes concourt à définir de manière arithmétique un « fuseau de moindre impact ». En fait, la

⁹ A ce sujet, voir les remarques de Laure Planchais sur l'intégration paysagère des éoliennes dont nous nous sommes inspirés : Planchais Laure. Impact paysager et mise en situation des projets éoliens in *Eoliennes, quels impacts environnementaux ? Actes du colloque d'Angers, organisé 23 mai 2003 par le Groupement d'intérêt scientifique en évaluation environnementale et l'Ademe des Pays de la Loire*. Paris : L'Harmattan, 2004. 231 p.

¹⁰ Réseau Transport Electricité. *Guide de l'étude d'impact. Tome 1A. Principes généraux*. Février 2004, 40 p. et Réseau Transport Electricité. *Guide de l'étude d'impact. Tome 1B. Méthodologie*. Février 2004, 44 p.

¹¹ Cabinet Monbailliu et Associés. *Etude d'impact. Cahors sud – Lacour. Raccordement à la ligne 225 000 volts Dantou – Verlhaguet. Départements du Lot et du Tarn-et-Garonne*. Commanditaire EDF. 1996. 245 p.

formule est rhétorique. Il ne s'agit pas d'améliorer les choix techniques du projet de façon à limiter ses « impacts » ; mais plutôt d'améliorer le choix du tracé de façon à diminuer le nombre de « contraintes » rencontrées. Il s'agit donc de trouver l'environnement qui convient, le paysage de moindre valeur qui permettra de garantir l'insertion d'un projet standard. En somme, avant même que l'analyse environnementale soit lancée, son cahier des charges définit en creux le profil type de paysage qui pourra être traversé (faible densité de l'habitat, absence de sites touristiques, absence de patrimoine institutionnalisé, etc.).

Un discours

Plus étonnant encore est le discours de RTE en matière d'insertion paysagère. Non seulement la ligne n'est pas envisagée dans les études d'impact comme un élément de paysage mais plus encore les praticiens en parlent comme d'une infrastructure « douce », qui laisse peu de traces. C'est par exemple, le propos d'une conseillère en communication de RTE qui condamne le préjudice visuel généré par une ligne enfouie et inversement promeut la faible incidence d'une implantation classique en surface :

*« Il n'y a pas eu le moyen de faire passer le message que enfouir une ligne c'est beaucoup plus pénalisant pour l'environnement que d'avoir des pylônes en surface. Je sais pas si ça on vous l'a expliqué aussi ? [...] c'est que enfouir une ligne c'est à la fois définir un tracé chez les gens, donc une emprise au sol réelle et à chaque fois qu'il y a un incident il faut être capable d'y retourner. On ne peut pas construire dessus, on ne peut pas planter dessus... c'est... sans compter le charivari pour simplement faire la tranchée que représentante... une ligne 225 c'est pas une tranchée d'autoroute mais c'est la moitié d'une autoroute tout de même. C'est énorme en termes d'impact sur l'environnement. [...] Et quand je vous montrais du haut de la colline ici ce chemin qui monte à la maison, ce chemin ... de pierre blanc que vous avez probablement vu, qui faisait ce coude, il faut savoir que ce chemin il a dix ans... il a été fait quand nous on a fait notre maison là haut. En dix ans la végétation n'est pas revenue sur le chemin. Dans le Lot, si on avait enterré, enfoui une ligne, c'était à peu près la même chose. C'était un impact sur l'environnement de très très longue durée. Les pylônes on les pose et puis on les retire après si jamais... ».*¹²

Dans le même esprit, le directeur du projet Cahors argumente que le recours au pylône treillis est plus satisfaisant sur le plan visuel que les pylônes architecturés :

*« Je parle simplement d'efficacité sur le plan environnemental. Des pylônes treillis, classiques, avec des cornières, dans des paysages comme il y a dans le Quercy Blanc, c'est-à-dire des paysages vallonnés où en arrière plan vous avez un coteau, un causse ou un maquis, et bien si vous mettez un pylône ajouré comme tel que ça se fait avec les treillis, si vous le peignez, il disparaît complètement. Si vous mettez un monopode, dit pylône esthétique à la place, c'est une hérésie, vous allez le voir. [...] Donc ça c'est de l'ajustement, et ça c'est dans le cadre de la procédure d'instruction de projet. On peut en faire mais moi j'ai pas envie de dire... on va vous faire une ligne comme ça, superbe partout. Non, ça on sait faire mais on le fera au cas d'espèce [...] Sur une zone où l'impact le justifie, on peut faire des études particulières... après un pylône architecturé fabrication spéciale, ça coûte une fortune ».*¹³

Notre propos n'est pas de discuter la véracité de ces propositions, mais simplement de souligner la présence d'une rhétorique du camouflage : l'infrastructure ne fait pas partie du paysage, elle s'y éclipse. Ce discours trouve une illustration frappante dans la simulation 3D du projet présentée lors des réunions publiques du débat local en 2002.

Les images ci-après sont des extraits de vidéos diffusées par RTE lors des réunions publiques du débat local. Ces vidéos sont produites à partir de maquettes virtuelles du projet dont on a extrait un trajet pré-calculé du regard. En fait, de telles maquettes sont des modèles numériques de terrains à

¹² Entretien avec la Conseillère en communication sur le projet Cahors pour RTE, le 24 avril 2006.

¹³ Entretien avec le Directeur du projet Cahors pour RTE, le 11 avril 2006.

partir desquels sont générées des images de synthèse en temps réel ; cet outil de simulation permet initialement d'observer le projet sous tous ses angles.



Source : CD du débat local relatif au renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Réalisation société Oktal.



Source : CD du débat local relatif au renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Réalisation société Oktal.

Le résultat est frappant. Le point de vue que propose RTE sur son projet de la ligne THT répond encore une fois à une stratégie de camouflage. Un ancien employé de la société ayant travaillé sur ce projet pour le compte de RTE, concerné par le projet lotois à titre privé et solidaire des opposants, résume la façon dont RTE s'y prend pour diminuer les impacts visuels d'un réseau électrique :

« Ce qu'ils ont fait, ils ont fait un survol de ligne vu par les moineaux. Alors effectivement, un objet comme ça, vu d'en haut, visuellement ça écrase ! Et puis en plus, plus on s'éloigne, plus la couleur disparaît... notamment les fils, parce que les fils sur le fond du ciel, on voit que ça. Les pylônes noirs ou gris sur le fond du ciel on ne voit que ça. Mais vu d'en haut sur un fond de terre battu... ça disparaît, ça s'atténue [...] Là il y a une zone boisée... mais est-ce que c'est une zone boisée avec une très faible densité ? On ne sait pas... les logiciels mettent par défaut une densité de 50 %

[...] C'est des outils qui génèrent des images réalistes, mais pas réels, ce serait trop cher »¹⁴

Lors d'un entretien avec la société d'imagerie visuelle à laquelle RTE fait appel, nous lui avons demandé de générer à partir d'un projet inconnu une image de lignes – ici moyenne tension – perçues à hauteur d'homme.



Source : société Oktal, projet inconnu.

Il ne fait pas de doute que le changement des points de vue, aérien ou humain, modifie complètement la perception du projet.

Les photomontages d'André De Baere

Dans un contexte de défiance de la population vis-à-vis des outils de RTE en matière de simulation paysagère – les opposants ont ouvertement dénoncé la tentative de manipulation liée à la simulation 3D, est apparue une nouvelle réflexion. Elle a été conduite à l'initiative d'André De Baere, architecte-paysagiste belge, installé depuis 2000 dans le Quercy Blanc. Elle aboutira à une analyse paysagère réalisée à partir de photomontages et diffusée sous le titre de « Livre noir du Quercy Blanc ».

La motivation principale de ce travail était d'enrichir le débat local d'une analyse paysagère jusqu'alors absente.

«La méthode d'analyse paysagère appliquée par RTE se caractérise par un système éliminatoire. L'analyse s'applique strictement à l'aire concernée par le projet sans tenir compte de l'influence de la totalité des paysages concernés qui appartiennent à la même structure paysagère en dehors du secteur délimité [...] L'analyse du paysage se limite à un simple inventaire d'éléments isolés, prédéfinis, qui constituent des contraintes potentielles pour le projet[...] Après avoir donné à chacune de ces contraintes un poids qualitatif discutable, on les visualisent sur la carte du projet [...]La conclusion est simple : les zones à forte densité de contraintes doivent être épargnées par le projet. Les zones sans ou avec peu de contraintes sont disponibles pour l'installation de la nouvelle ligne THT. Cela veut dire que les zones libres de contraintes n'ont aucune valeur paysagère... »¹⁵

¹⁴ Entretien avec un opposant au projet THT, le 15 mars 2006.

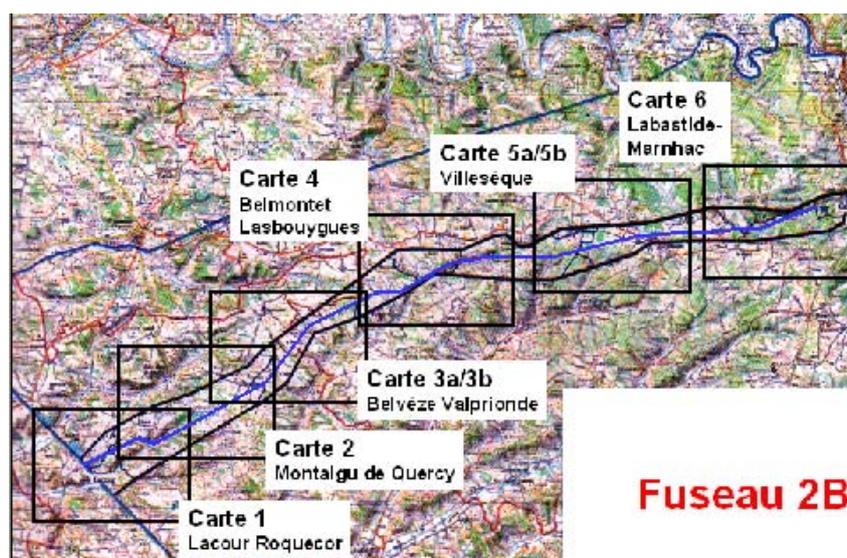
¹⁵ Entretien avec M. De Baere, opposant au projet THT, le 28 mars 2006.

Pour sa part, André De Baere a conçu ses photomontages à partir d'une pensée plus globale du paysage :

« Un paysage... c'est une entité territoriale qui se caractérise par une conjonction de facteurs communs... une structure géologique analogue, des circonstances climatologiques similaires, une occupation végétale en fonction des variations du sol et des terres, des développements spécifiques par l'activité humaine [...] Tous ces éléments ensemble constituent un cadre de vie identifiable dans lequel l'homme s'est installé. Le paysage est l'environnement dans lequel l'homme habite, travaille, circule, voyage... bref, l'environnement de la vie [...] Dans ce contexte, le paysage peut être éprouvé par les occupants comme un sentiment de bien-être, d'équilibre et de bonheur, à l'instant ou dans la durée. C'est à partir de cette relation entre l'homme et le paysage qu'on peut déterminer la valeur du paysage et la qualité de vie qu'il procure à ceux qui y habitent à l'heure actuelle et qui y habiteront dans le future [...] Une telle analyse démontre que le paysage du Quercy Blanc est un cadre de vie de haut niveau, peut être peu spectaculaire du point de vue... émotions visuelles... mais de grande valeur environnementale par sa structure géologique variée et son exploitation du sol divers à une échelle humaine... »¹⁶

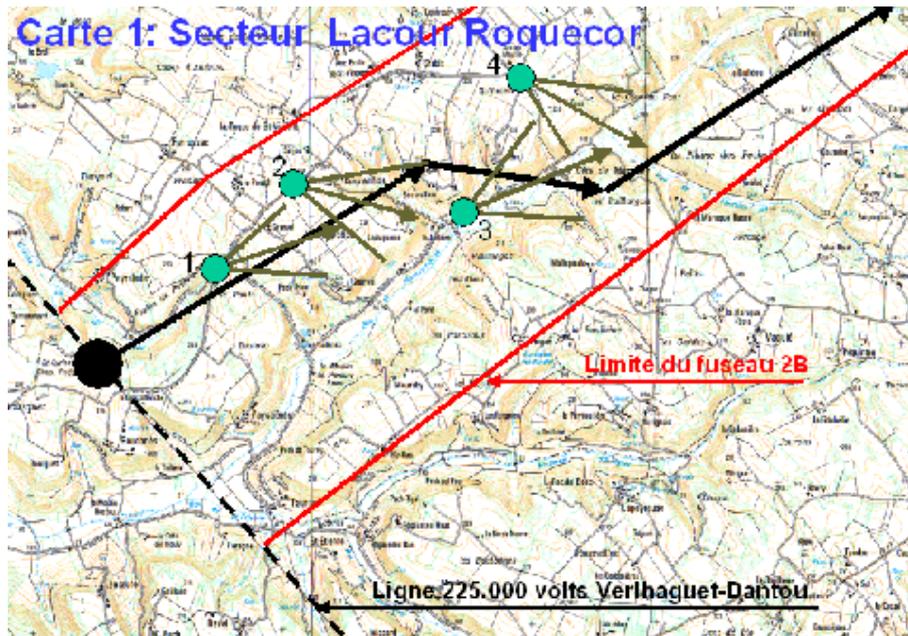
En renouvelant l'outil d'appréhension du paysage, André De Baere modifie également la nature du jugement qui va peser sur la prise de décision. Contrairement à l'étude environnementale classique qui convoque un jugement analytique, les photomontages se prêtent davantage à un jugement synthétique. Ils permettent d'appréhender le paysage comme une totalité et de juger de sa valeur en relation avec des projets à venir. Le jugement se construit à partir d'une « mise en situation » paysagère.

La conception des photomontages obéit à quelques règles simples. Elle se fonde sur le fuseau 2B retenu par RTE à l'issue de son expertise environnementale. André De Baere a mené un travail photographique sur le terrain en suivant le tracé théorique de la ligne 225 kV. En tout, 33 points de vue ont retenu son attention, lesquels permettent d'apprécier la future ligne selon quatre prises de vue au minimum pour chaque tronçon étudié. La ligne d'une longueur de 40 km est étudiée en six tronçons d'environ 6,5 km chacun. Les photos n'ont pas été prises au hasard. Elles ont été réalisées depuis des points de vue libres d'accès pour le public (chemins, routes, hameaux situés sur le tracé de la ligne) et elles ne prennent pas pour objet des habitats privés en particulier. Pour André De Baere, cette étude paysagère doit être exempte, autant que possible, de tout reproche de partialité.



Vue d'ensemble du fuseau 2b et des tronçons retenus par André De Baere pour son étude paysagère (source : André De Baere, 2002).

¹⁶ Entretien avec M. De Baere, opposant au projet THT, le 28 mars 2006.



Vue de détail du premier tronçon étudié et de la situation des prises de vue dans l'espace
(source : André De Baere, 2002).

Le travail d'André De Baere repose sur la comparaison des paysages avec et sans la ligne 225 kV. Pour ce faire, il a intégré aux photographies initiales les lignes électriques grâce à un logiciel de dessin assisté par ordinateur. Par souci de réalisme, il a soigné la mise en perspective des réseaux électriques dans le paysage. Les dessins des lignes sont basés sur des pylônes d'une hauteur de 45 mètres, de type 2 circuits, et espacés de 350 mètres. C'est à partir de ces données élémentaires que sont calculés les dimensions des réseaux et leur proportion en fonction de leur mise en perspective dans chacune des photographies. Par ailleurs, les photomontages tiennent compte de la distance entre le point de vue de l'observateur et le lieu supposé de passage de la ligne très haute tension. Ainsi, pour chaque photomontage est mentionnée la distance au réseau, élément qu'il est généralement difficile d'apprécier en raison de la variété des configurations paysagères et du sentiment de proximité ou d'éloignement que celles-ci procurent vis-à-vis d'un objet donné.

André De Baere n'a pas pris le parti photographique d'opposer une vision pittoresque du paysage en contrepoint des réseaux électriques. Sur les 33 prises de vue, seulement deux mettent en évidence des éléments patrimoniaux du secteur (une église et un crucifix métallique) – éléments qui n'ont d'ailleurs pas été retenus par RTE. Par ailleurs, le cadrage des photographies n'exagère pas la mise en scène du paysage (contre plongé, plan rapproché, etc.). La position du regard de l'observateur et l'angle de son champ de vision sont mentionnés en bas à droite de chaque photographie. Autrement dit, les paramètres selon lesquels le photomontage est réalisé sont explicites.

Ces photomontages considèrent surtout la valeur ordinaire du paysage, c'est-à-dire le paysage tel qu'il peut être perçu, vécu et apprécié par les gens au quotidien. Ainsi, les photographies ne sont pas prises depuis des sites touristiques ou des voies de grande circulation suggérant le point de vue d'une personne de passage ; cela est d'autant plus vrai que le Quercy Blanc dispose de très peu d'infrastructures touristiques comparativement au reste du département. De plus, les paysages de ce secteur ne sont pas référencés, en particulier par les instances départementales chargées du tourisme, parmi les « perles du Lot » ; une discrétion à l'égard du Quercy Blanc qui se vérifie dès la première moitié du XIX^{ème} siècle¹⁷.

¹⁷ Hugo A. *France pittoresque. Département du Lot. Cahier complet avec gravures*, 1835. 8 p.

Taylor. *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, 1833-1840. In *Quercy Romantique*, Publication des lithographies des *Voyages pittoresques* du baron Taylor à l'occasion de l'exposition à la Bibliothèque Départementale du Lot à Cahors, du 16 septembre au 13 octobre 1995, 32 p.

A ce sujet, André De Baere résume très bien sa démarche paysagère :

« Il y a des paysages bien plus sollicités pour leur beauté. Mettre en avant la beauté du Quercy Blanc, c'était un combat perdu d'avance... Ce n'est pas un paysage d'une grande beauté... mais un espace vierge de toute pollution visuelle, qui doit ses qualités à son caractère typique dans un espace vaste et au fait qu'il est apprécié par ses occupants et visiteurs... »¹⁸

Cela ne signifie pas que le Quercy Blanc ait un paysage sans valeur – contrairement à ce qu'avance RTE dans ses analyses des secteurs de moindre intérêt. Tout l'effort de ces photomontages consiste à montrer un paysage qui n'a pas d'existence institutionnelle, à raconter sa valeur ordinaire. A cette fin, les photomontages indiquent une majorité de points de vue situés à proximité de la ligne virtuelle : sur 33 photomontages, 14 représentent un point de vue situé de 50 à 250 mètres de l'ouvrage, 12 de 250 à 500 mètres et 7 au-delà de 500 mètres (maximum 1500 mètres). Ces photomontages ne proposent donc pas la perception des réseaux électriques dans le cadre d'un « grand paysage ». Par ailleurs, cette étude comparative ne s'accompagne d'aucun commentaire. Il est seulement fait mention des lieux représentés et ce sans jugement de valeur. Ci-après, quelques exemples de ces photomontages :



Le hameau du Brel au-dessus de la vallée de la Séoune (Source : André De Baere, 2002)



Vue sur la D656 de la butte du Crucifix de Villesèque (Source : André De Baere, 2002)

¹⁸ Entretien avec M. De Baere, opposant au projet THT, le 28 mars 2006.



La plaine de Peyralade (Source : André De Baere, 2002)

Pour sa part, RTE a émis une réserve au sujet de l'épaisseur des câbles, exagéré selon lui, et donc vis-à-vis de leur impact sur le paysage ; mais il n'a pas remis en cause cette étude sur le fond. Ces photomontages étaient produits avec un souci de réalisme ; néanmoins, ils ne rendent compte que partiellement de l'ensemble des impacts visuels générés par une ligne très haute tension. En particulier, André De Baere, par manque de moyens techniques, n'a pas représenté les déboisements effectués sous les réseaux électriques dans un couloir de 50 mètres de large. De même, les pylônes sont ici génériques alors qu'un réseau électrique comporte des pylônes de suspension et des pylônes d'ancrage ; ces derniers ayant une structure métallique renforcée – donc plus visible – pour assurer la stabilité de l'ouvrage. Ces remarques sont également vraies concernant les traces produites par un chantier de cette importance (voies d'accès pour les machines, lieu de stockage temporaire des éléments de l'infrastructure, etc.).

Il est difficile d'évaluer avec précision l'impact de l'étude paysagère d'André De Baere sur la construction de la décision finale ; à savoir la remise en cause du projet initial. Néanmoins, un faisceau d'indices nous permet d'appréhender l'écho que ce travail a rencontré auprès du public. Tout d'abord, il a pu être présenté au cours de deux réunions publiques du débat local : à Sauzet le 3 décembre 2002 et à Cahors, pour le débat de clôture, le 17 décembre 2002. Les comptes-rendus de ces débats attestent à chaque fois d'une bonne réception auprès du public. La presse locale a également donné, sur un ton plus dramatique, un écho favorable à ces photomontages : « *la ligne THT, c'est laid !* »¹⁹, « *image après image, nous découvrons le véritable impact que provoquent 115 pylônes sur chacun de nos paysages familiers* »²⁰, « *vous découvrirez, à travers une projection, sur grand écran, impressionnante, l'impact terrible que provoqueraient sur nos paysages les 115 pylônes de la THT* »²¹. Pour illustrer son discours, elle a aussi largement reproduit et diffusé les photomontages.

Conclusion

Les photomontages d'André De Baere constituent un exemple intéressant de recadrage de l'expertise environnementale par une approche paysagère. S'agit-il pour autant d'un recadrage esthétique du débat public ? Pour André De Baere, il n'a pas été question de valeur esthétique dans ses photomontages mais plutôt de valeur paysagère :

«La valeur environnementale ne peut être exprimée en termes de beauté. L'appréciation de la beauté est subjective même si on peut la fonder par les règles de l'esthétique... D'un point de vue esthétique, on peut apprécier la beauté d'un paysage industriel... La valeur paysagère doit être démontrée en termes concrets... d'après la structure géologique du sol, la spécificité de l'implantation des éléments urbains, la diversité des activités agricoles et sylvicoles, la complexité de la flore et de la faune,

¹⁹ Révellat Guy. La Dépêche du Tarn-et-Garonne, samedi 14 décembre 2002.

²⁰ Chauvet Guy. Le petit journal du Tarn-et-Garonne, 4 décembre 2002.

²¹ Chauvet Guy. Le petit journal du Tarn-et-Garonne, 3 décembre 2002.

*etc. ... Après avoir réuni ces différentes composantes, on peut définir l'importance environnementale et juger de l'opportunité d'introduire un élément étranger qui détériore la valeur existante du paysage ».*²²

Si André De Baere ne s'est pas situé dans le champ esthétique c'est parce que celui-ci ne lui offrait aucune possibilité de démonstration d'ordre scientifique. Pour être convaincant, il a préféré mener son entreprise sur la base de ses connaissances d'architecte-paysagiste. Ceci lui a permis de porter à connaissance les configurations singulières du paysage que tout un chacun peut rencontrer dans le Quercy Blanc. Néanmoins, peut-on dire de ces photomontages qu'ils apportent une démonstration objective de l'atteinte d'une ligne THT sur le paysage ? La réponse est non si l'on considère que la valeur paysagère n'existe pas en soi mais qu'elle résulte de l'appréciation sensible des individus. Ceci dit, la question garde un intérêt si on dépasse l'opposition entre l'objectif et le subjectif. Pour cela, il nous faut revenir sur le sens de la notion de démonstration et s'écarter des références à la logique du travail scientifique. Le travail d'André De Baere a consisté à connecter ensemble des régimes d'expression séparés, à unir ce qui est de l'ordre de l'argumentation (les configurations paysagères observables) et du récit (des paysages qui ont un sens pour ceux qui l'habitent). Il rend sensible le paysage dans sa double dimension objective et subjective. De ce point de vue, il a mené une démonstration non comme le ferait un scientifique – en porte parole de son objet d'étude – mais comme un « articulateur » : « *ce qui est en jeu ce n'est ni lui, ni le discours qu'il tient, ni l'objet qu'il montre mais l'articulation elle-même* »²³. Ses photomontages agrègent tous les éléments que RTE tenaient séparés dans ses expertises environnementales ; et cet exercice de synthèse dépasse un simple travail d'actualisation des connaissances. Il devient une « *démonstration de communauté* »²⁴ au sens où la mise en relation des éléments du paysage se prête à l'évocation des valeurs qu'un collectif lui attribue.

Les tensions que nous avons décrites entre les logiques d' « insertion » et de « mise en situation » paysagère excèdent le seul champ de la controverse et des débats experts. Il s'agit à proprement parler d'une mésentente – en référence au terme de Jacques Rancière – au sens où la question du paysage vécu et de sa valeur ordinaire demeurerait inaudible avant qu'André De Baere ne la rende sensible par ses photomontages. En associant l'argumentation et le récit, les données objectivables et les valeurs qu'elles acquièrent pour les populations locales, André De Baere a joué un rôle de médiateur. Ses photomontages constituent un agencement original comprenant une dimension politique – ils font entendre une parole nouvelle sur le paysage – et esthétique – ils manifestent un bloc d'espace-temps spécifique, un paysage pensé en référence à un mode de vie.

²² Entretien avec M. De Baere, opposant au projet THT, le 28 mars 2006.

²³ Callon Michel. Note de lecture. Andrew Barry, *"political machine. Governing a technological society"*, The Athlone Press, 2001. *Comospolitiques*, n° 3, 2003, p. 207-222.

²⁴ Rancière Jacques. *Aux bords du politique*. Paris : Gallimard, 1998, p. 91.